

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 30 janvier 2023 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil

Présents :

M. ARLAUD Eddy, M. BOUTY Christian, M. BROU Jean-Claude, Mme CHANTEREAU Anne, M. COMTE André, Mme LANDAIS Pauline, Mme LE DROGOFF Céline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, M. PINTAUX Philippe, Mme SCHUSCHITZ Cindy

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Pauline

Président de séance : M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite le 23 janvier 2023

- le nombre de conseillers en exercice est de 11, présents 11, votants 11.

ORDRE DU JOUR :

1- Travaux de voirie sur la voie communale Rue des Amouriers : demande de subvention au Département de l'Ardèche.

2- Subvention exceptionnelle à l'Association Amicale Laïque de ST THOME

Projets de voirie 2023

Déploiement des bornes semi-enterrées d'OM et tri sélectif

Déploiement de la fibre optique

Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 19 décembre 2022.

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du lundi 19 décembre 2022. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

1 TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA VOIE COMMUNALE RUE DES AMOURIERS : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux territoires Atout ruralité 07 afin de réaliser des travaux de voirie sur la voie communale : Rue des Amouriers.

Le financement de ce projet estimé à 17 870 € HT est le suivant :

Département de l'Ardèche	40 %	7 148 €
Autofinancement communal	60 %	10 722 €
Total	100 %	17 870 €

La part restant à charge de la commune sera inscrite au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, prend note de la demande faite auprès du Département de l'Ardèche et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce programme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AMICALE LAIQUE DE SAINT-THOMÉ »

Monsieur le Maire explique que l'Amicale Laïque a pris en charge les frais d'acquisition de trois sapins de Noël destinés à la décoration de l'école, de la salle des fêtes et de la mairie pour un montant de cent quarante-cinq euros (145€). L'Association sollicite une subvention afin de faire face à cette dépense imprévue d'un montant de 145,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 145,00 € (cent quarante-cinq euros) à l'Amicale Laïque de SAINT-THOMÉ.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

PROJETS DE VOIRIE 2023 :

Sont en cours de réalisation :

Travaux sur le réseau pluvial Quartier Chasser, travaux de soutènement de la voie Impasse de Chasser et bétonnage de la voie communale n° 4.

Devraient être réalisés en 2023 :

Rue des Amoureux : afin de profiter des travaux en cours de renforcement du réseau électrique au Chef Lieu, il est prévu de procéder à une réfection totale du revêtement de cette rue jusqu'au niveau du presbytère pour un montant de 20 250 € HT dont 3 690 € à la charge de l'Entreprise SPIE qui effectue les travaux.

Réfection du Chemin de Chasser pour un montant prévisionnel de 140 105 € HT.

Aménagement de sécurité du carrefour Mairie/RD 210 sous maîtrise d'ouvrage du SDEA(Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement) pour un montant estimé de 45 000 € HT.

Des devis seront demandés pour des travaux Quartier de la Pignatelle, Basses Valgayettes et Chemin de l'Amandier.

BORNES SEMI-ENTERREES D'O.M ET DE TRI SELECTIF

La CC ARC prévoit de déployer sur la totalité de son territoire et sur plusieurs années, là où cela est possible, des bornes semi-enterrées d'ordures ménagères, de verre, d'emballages et de cartons.

4 points sont à l'étude sur ST THOME : Route de Chasser, Places Crottes, L'Auche et le Village.

En 2024, la loi rend obligatoire l'installation de composteurs communaux dans le cadre de la gestion de proximité des biodéchets. Une formation "Devenir guide composteur" gratuite et ouverte à tous, élus et habitants est proposée par la CC ARC. Toutes les informations utiles sont disponibles sur la page

<https://ardecherhonecoiron.fr/2023/01/17/formation-guide-composteur/>

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le Syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) ne prévoit pas de déployer la fibre Route de Gras, sur une longueur de 3,400 kms, privant ainsi 9 habitations de ce futur réseau.

Un 1er courrier a été adressé au Président de ce syndicat demandant des précisions sur les raisons du refus de raccordement de cette zone. Le Président d'ADN explique, que le rapport coût des travaux /bénéficiaires dépasse, à cet endroit, la dotation moyenne allouée par abonné et qu'aujourd'hui le budget disponible ne permet pas de déroger à cette règle. Un 2ème courrier a alors été envoyé, demandant une étude financière dans le cas où la Commune prendrait à sa charge la réalisation de l'élagage et la création éventuelle de layons et potentiellement une partie du coût du déploiement des câbles de fibre optique de façon à ramener le coût travaux/bénéficiaires le plus proche possible de ce qui est acceptable par ADN.

Si la proposition est acceptée par ADN, cette participation financière sera soumise à l'avis du Conseil Municipal.

La question est posée du déploiement de fils trop bas : à qui incombe la responsabilité en cas d'accident ? Réponse : ORANGE a la charge des réparations.

ARDÉCHOISE DES JEUNES

Le départ des l'ADJ est prévu le jeudi 15 juin à GRAS. A midi, tous les participants se retrouvent à ST THOME pour le pique nique.

Une réunion est prévue à Larnas le 7 février à 17 h . Maurice, Jean-Claude, Eddy et Christian s'y rendront.

PRÉALABLES AU FESTIVAL D'ALBA

Ils se dérouleront le dimanche 11 juin à 15 h 30 au terrain du Clau (puis à 17 h à Valvignères).

OFFICE DU TOURISME PORTE SUD ARDECHE

L'OT propose des visites durant les vacances de Pâques.L'occasion de (re)découvrir le riche patrimoine du territoire.L'une d'entre elles se fera le **Mercredi 19 avril** à 15h30; Un village Sens dessus-dessous, découvrir le village de Saint-Thomé avec ses sens ; durée 45 minutes

C'est une visite à destination des familles où il sera question d'observer le paysage afin d'en retranscrire les couleurs, replacer le village sur la carte pour dérouler le fil de son histoire et enfin de toucher des matériaux pour évoquer l'architecture et la construction. C'est une tout autre façon de découvrir le village.

ÉTUDE POUR COUPURE NOCTURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Une étude de faisabilité et de coût a été demandée au SDE 07.

POINT SUR LES COMPTES 2022

Un bilan provisoire des résultats comptables 2022 est présenté faisant ressortir une situation très saine des finances communales qui permettront de réaliser les travaux envisagés sur la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire prodède à un tour de table.

Pauline LANDAIS explique que les associations Amicale Laïque et Comité des Loisirs ont prévu d'acheter chacune 2 barnums et que c'est peut-être l'occasion pour la commune de s'en doter si besoin en profitant d'un achat groupé à un tarif préférentiel.

Une réunion avec les associations intéressés est prévue pour en débattre le lundi 6 à 18 h 15 en mairie. Elle signale que l'enseigne lumineuse de l'ancien bar restaurant "ô p'tit bonheur" reste allumée toutes les nuits malgré la fermeture de l'établissement. Les propriétaires seront alertés. Maurice propose d'aller vérifier le branchement.

Jean-Claude BROCC rapporte qu'il a rencontré la technicienne de rivière du syndicat Du Coiron au Rhône qui lui a confirmé que l'entretien du Salauzon s'avérait compliqué compte tenu de la présence de guêpiers et de castors sur ses abords.

Il fait le compte rendu succinct d'une réunion à Alba dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. Il donne l'information que des subventions pour financer des travaux de rénovation ont été accordées à 7 dossiers sur ST THOME. Un prochain COPIL est prévu en juin.

Il s'est rendu avec le Maire à Rompon à une réunion sur les Plans Communaux de Sauvegarde, organisée par l'Association des Maires de l'Ardèche. Il est proposé que pour l'élaboration de son PCS, la commune fasse appel au même cabinet qui, ensuite rédigera le PICS de la CC ARC. A cette occasion, ils ont rencontré la secrétaire générale de la Préfecture, Mme ARRIGHI qui souhaiterait venir une journée sur la commune.

Il est demandé de réfléchir quels seraient les points intéressants de la commune à lui présenter.

Il annonce que la barrière située près du transformateur, Chemin de l'Amandier, sera réparée et repeinte ; un devis a été demandé à M.Yannick MESSIER

Christian BOUTY rappelle que le mur Chemin de l'Amandier, face au camping est en partie écroulé et qu'il menace la sécurité sur la route. André COMTE se propose de rencontrer le propriétaire concerné.

Une buse sous la maison acquise par M.COSMA est bouchée. Jean-Claude BROCC, accompagné du technicien de la DDT s'y sont rendus et une solution sera proposée pour y remédier.

André COMTE informe que sur la RD 362, beaucoup de cailloux tombent sur la voie et qu'il convient d'informer la DDT du Teil pour qu'il soit procédé à son nettoyage.

Clôture de la séance à 22 h 15.

SIGNATURES

Gilbert PETITJEAN, Maire et Président de séance

Pauline LANDAIS, secrétaire de séance